



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Tunisie

Question écrite n° 103747

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la situation de la Tunisie. Il désire connaître la position de la France concernant les changements politiques que connaît le pays.

Texte de la réponse

La révolution tunisienne a été l'élément déclencheur du « printemps arabe », au cours duquel les peuples de la région ont manifesté pacifiquement leurs aspirations à la démocratie et à la liberté. Le départ de l'ex-président Ben Ali le 14 janvier a marqué un tournant politique majeur pour le pays. Le 23 octobre les Tunisiens ont élu les 217 membres de l'Assemblée nationale constituante. Cette élection, premier scrutin libre et démocratique organisé en Tunisie et dans la région, confirme le rôle de pionnier de la Tunisie en matière de transition démocratique. L'élection de Mustapha Ben Jaafar (Ettakatol) à la présidence de l'Assemblée nationale constituante lors de sa séance inaugurale le 22 novembre, puis l'adoption de la loi d'organisation provisoire des pouvoirs dans la nuit du 10 et 11 décembre, l'élection à la présidence de la République de Moncef Marzouki (CPR) et enfin la nomination au poste de premier ministre d'Hamadi Jebali (secrétaire général d'En-Nahda) le 14 décembre constituent des étapes essentielles de la transition démocratique à l'oeuvre en Tunisie. La révolution tunisienne, économique et sociale avant de devenir politique, a révélé les frustrations et les attentes profondes du peuple tunisien. Le Gouvernement issu de l'Assemblée nationale constituante devra notamment relever des défis socio économiques majeurs. La France entend être aux côtés de la Tunisie nouvelle dans cette période décisive. À cet effet, notre pays a été le premier à établir un dialogue politique de haut niveau avec les nouvelles autorités tunisiennes. La France mobilise tous ses partenaires bilatéraux comme multilatéraux, afin qu'ils aident la Tunisie à réussir sa transition. C'est notamment le sens du partenariat de Deauville, lancé par le Président de la République lors du Sommet du G8 le 27 mai. Ce partenariat est inédit car il est composé des pays membres du G8, des pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient engagés dans des réformes politiques et économiques profondes comme la Tunisie, de pays associés qui souhaitent contribuer à la transition et d'organisations et institutions financières internationales. Le partenariat comprend un volet politique qui vise notamment au renforcement de l'État de droit, au soutien aux sociétés civiles, au développement de la formation et un volet économique qui a pour objectif de favoriser la croissance et l'emploi en mobilisant les ressources nécessaires et permettant l'insertion de ces pays dans l'environnement économique international et régional. La France, soucieuse d'accompagner la transition tunisienne dans les meilleures conditions, a décidé d'accorder dans le cadre du partenariat de Deauville et en étroite concertation avec les autorités tunisiennes, une aide bilatérale sous la forme de prêts d'un montant de 425 Meuros d'ici à 2013 via l'Agence française de développement (AFD). Cette aide vise en priorité à favoriser la reprise économique et la création des conditions d'une croissance plus équitable, la formation professionnelle ainsi que l'accès à l'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103747

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 mars 2011, page 2966

Réponse publiée le : 17 janvier 2012, page 468